



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de Labenne sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de Mme CHESSOUX Stéphanie, M. PETITJEAN Jérôme, M. CHAVES Jonathan, M. BELLOCQ Aurélien, Mme BRUNET Chantal, Mme BODART Maïder qui avaient donné respectivement pouvoir à Mme BENOIT-DELBAST Jacqueline, M. DELPUECH Jean-Luc, Mme VADILLO Carine, Mme RONDET Chantal, M. PAYEN Jean-Claude, Mme DECOUX Nathalie.

Madame Anne ETCHEVERRY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite le rajout d'une question à l'ordre du jour (28/108) relative à l'octroi d'une avance de subvention à Guitarland. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Ensuite Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a confiées le conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des membres, lequel est adopté à l'unanimité.

2014-12-11-1/81 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNE

M. Maïs, Adjoint aux finances, présente les décisions modificatives au budget communal.

Il s'agit d'ajustement budgétaire entre autres au chapitre 012, par prélèvement sur le compte 022 dépenses imprévues.

Unanimité.

2014-12-11-2/82 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeurs de sommes irrécouvrables pour un montant de 2 246.79 €.

2014-12-11-3/83 - INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil approuve le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

2014-12-11-4/84 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET CAMPING

M. Maïs demande d'approuver un virement de crédit permettant d'abonder le compte 6287 (remboursement au budget communal des salaires des agents mis à disposition de camping).

Unanimité.

2014-12-11-5/85 - AUTORISATION DE PROGRAMME. APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT - AVENUE DE LA PLAGES

M. Maïs présente le programme budgétaire de l'opération de la plage portant aménagement de l'avenue, par la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens, le confortement des réseaux d'eaux et d'assainissement, la mise en sécurité des circulations, la réalisation de pistes cyclables et d'espaces piétonniers sécurisés.

Il présente ensuite le plan de financement suivant:

Travaux routiers : 1 940 000 € HT (estimations)	[Dont participation MACS pour la voie verte : 380 000 € HT Dont participation MACS pour la compétence voirie: 500 000 € HT
Travaux SYDEC : 403 491€ HT	
Travaux LEA : 140 000 € HT	Participation SYDEC : 282 102 € HT
	Participation LEA : 70 000 €

La commune sera maître d'ouvrage de l'opération et un prêt relais (1 million d'euros) sera mis en place pour soulager la trésorerie le temps de la perception des subventions (plus de 800 000 €) et du FCTVA (500 000 €).

La participation de MACS sera ajustée en fonction des résultats de l'appel d'offres et du bilan de chantier.

Unanimité.

2014-12-11-6/86 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BP 2015

Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du BP 2015 les crédits d'investissement pour toutes les opérations votées en 2014 dans la limite du quart de celles-ci.

Unanimité.

2014-12-11-7/87 - AUTORISATION D'UNE CONSULTATION POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le contrat qui couvre les risques statutaires liés à la rémunération des agents en situation d'accident du travail, maladie professionnelle, maternité et maladie ordinaire prend fin au 31/12/2014. Le conseil approuve à l'**unanimité** une consultation par marché public formalisée.

2014-12-11-8/88 - GARANTIE DES EMPRUNTS A L'OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL LES GEMMEURS

Les conseillers municipaux, à l'**unanimité**, accordent une garantie aux prêts souscrits par l'Office Public Habitat Sud Atlantique dans le cadre de l'opération de logement social « Les Gemmeurs » Rue de Bellocq.

2014-12-11-9/89 - CONVENTION COMMUNE/MACS POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE - AVENUE DE L'OCEAN

La communauté de communes MACS a accepté de financer l'intégralité des travaux de réalisation de la voie verte (380 000 € estimés) allant du rond-point de la plage aux arènes, dans le cadre des travaux entrepris Avenue de la Plage dès février 2015.

La commune étant maître d'ouvrage, elle avancera le coût des travaux qui seront remboursés au réel des factures.

La convention précisant les modalités est adoptée à l'**unanimité**.

2014-12-11-10/90 - MODIFICATION DES STATUTS DE MACS : PROJET DE PRISE DE COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION DE « POLES SPORTIFS »

La prise de compétence pour la création de pôles sportifs va permettre à la communauté de communes de financer et créer trois pôles sportifs.

Monsieur le Maire expose que dans la continuité du travail réalisé dans le domaine culturel avec le Pôle Sud, il est proposé par la communauté de communes de mettre en œuvre une feuille de route sportive intercommunale permettant de doter le territoire d'équipements structurants adoptés au développement des pratiques sportives :

- à Soustons : sports aquatiques et activités physiques de pleine nature
- à Saint-Vincent –De-Tyrosse : rugby
- à Capbreton : sports de glisse extrême et pratiques sportives urbaines

La participation financière totale de la communauté de communes MACS pour un pôle ne peut dépasser 2 millions d'euros hors taxes. Elle est non-renouvelable. Les subventions affectées à la création de ces pôles seront perçues par MACS.

La modification des statuts de MACS permettant la mise en place de cette compétence « sportive » est approuvée à l'**unanimité**.

2014-12-11-11/91 - CONVENTION COMMUNE/MACS POUR LE FINANCEMENT DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Decoux, membre de l'atelier « Jeunesse » de MACS, expose le contenu de la convention, sur proposition de Monsieur le Maire.

Cette convention permet un accompagnement financier d'activités périscolaires par la communauté de communes MACS dans le cadre de la réforme du temps scolaire.

La commune fait l'avance et MACS remboursera les quelques activités mises en place par la communauté.

Unanimité.

2014-12-11-12/92 - CONVENTION COMMUNE/MACS CONCERNANT LES MODALITES DE REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES PAR MACS HORS CHAMP DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNEE 2013.

Quand la communauté de communes MACS réalise des travaux dans le cadre de son champ de compétence voirie, elle réalise aussi parfois des travaux (pluvial, assainissement) qui ne relèvent pas de sa compétence.

Une convention prévoit les modalités de remboursement par la commune.

Unanimité.

2014-12-11-13/93 - CONVENTION COMMUNE/MACS POUR LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE A L'EPFL ET LA PARTICIPATION COMMUNALE

Par prélèvement sur le produit des droits de mutation, la commune reverse une somme (3 381€ en 2014) pour le financement de l'EPFL. Cet établissement public permet le portage d'opérations foncières.
Unanimité.

2014-12-11-14/94 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU COMITE TECHNIQUE DE CONTROLE DE LA SPL DIGITAL MAX

M. Didier Deblonde est désigné pour siéger au sein du comité technique de contrôle de la « SPL Digital Max). **POUR : 22 voix**

M. Vanier était candidat. **POUR : 5 voix** (Mmes Decoux, Brunet et Bodart, MM. Payen et Vanier)

2014-12-11-15/95 - SAISINE DE L'EPFL POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le conseil sollicite auprès de l'EPFL le portage de l'acquisition de la parcelle C 671 (600 000€), 4 hectares, acquise récemment par le conseil municipal.

M. Vanier souhaite savoir si le terrain est constructible. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Payen demande si le terrain restera boisé. Monsieur le Maire répond que le terrain est une coupe rase.

Unanimité.

2014-12-11-16/96 - ECHANGE DE PARCELLES POUR LES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT ESTOUNICQ

Les conseillers municipaux par **22 voix POUR et 5 CONTRE** (Mmes Decoux, Brunet et Bodart, MM. Payen et Vanier) approuvent le principe des échanges de terrains entre les différents colotis, permettant ainsi la constitution des espaces communs du lotissement, la commune reprenant dans le domaine public l'intégralité des espaces communs.

2014-12-11-17/97 - DENOMINATION D'UNE VOIE

Le conseil approuve la dénomination de la voie entrée Sud de la zone Labranère « *Rue Jacques Choquard* » et la rue adjacente à celle-ci « *Rue Berhouague* ».

Monsieur le Maire rappelle que Jacques Choquard est le créateur-fondateur de l'entreprise France Métal.

Unanimité.

Monsieur le Maire annonce par ailleurs que le rond-point de Berhouague », dont les travaux sur la RD 810 devraient commencer en janvier 2015, permettra enfin une sortie sécurisée de la déchetterie.

2014-12-11-18/98 - CESSIION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DES MAGNOLIAS

Le lot 1 (732 m²) est cédé au prix de 108 504 €.

Unanimité.

2014-12-11-19/99 - CESSIION PARCELLES DE LA SCCV ESCALES GASCONNES

Les conseillers approuvent à l'**unanimité** l'acquisition des parcelles AP 194 et AP 155 (40 et 230 m²) à titre gracieux dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'ex zone Tecma par la SCCV Escalles Gasconnes.

PLU : DEBAT SUR LE PADD

Mme BENOIT-DELBAST, Adjointe à l'urbanisme, présente les grands axes du PADD.

Ce document politique, introductif au futur PLU, engage les orientations de celui-ci.
La surface des zones constructibles sur la commune sera diminuée afin de réduire l'avancée de l'urbanisation sur le secteur forestier.

Par ailleurs la zone urbaine sera densifiée pour respecter la loi « Allur ».

Mme Benoit-Delbast évoque les caractéristiques du PADD :

1. UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET DIVERSIFIE

- 1-1. Développement résidentiel maîtrise
- 1-2. Resserrer le développement urbain sur les pôles d'habitat et d'équipements => Labenne Ville et Labenne Océan.
- 1-3. Diversifier le parc immobilier et assurer la mixité urbaine.
- 1-4. Promouvoir une urbanisation de qualité s'intégrant dans son environnement proche.
- 1-5. Assurer une qualité des espaces et des équipements publics.
- 1-6. Assurer une bonne desserte par les réseaux numériques des nouveaux quartiers

2. AMELIORER LES INFRASTRUCTURES LIEES AUX DEPLACEMENTS ET ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DES MOYENS DE DEPLACEMENT.

- 2-1. Organiser le développement communal en gérant l'accroissement des flux de déplacements sur les principaux axes
- 2-2. Améliorer la lisibilité et la qualité des entrées de villes
- 2-3. Améliorer le maillage de circulation douce.
- 2-4. Faciliter les déplacements intermodaux

3. SOUTENIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES GARANTES DU MAINTIEN DES POPULATIONS PERMANENTES

- 3-1. Renforcer les centralités économiques locales
- 3-2. Favoriser l'attractivité touristique et encadrer l'évolution des capacités d'accueil
- 3-3. Pérenniser les activités sylvicoles

4. PRESERVER LA RICHESSE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU TERRITOIRE COMMUNAL, ET METTRE EN VALEUR CES RESSOURCES POUR VALORISER LE TERRITOIRE.

- 4-1. Préserver les secteurs protégés, ou ceux définis comme ayant un intérêt Ecologique, et y maîtriser une fréquentation mesurée de ces espaces
- 4-2. Maintenir et/ou réhabiliter les grands corridors écologiques garants de la conservation de la richesse faunistique et floristique.
- 4-3. Contrôler l'urbanisation au contact des zones naturelles sensibles
- 4-4. Préserver les cônes de co-visibilité
- 4-5. Engager une démarche de protection du patrimoine bâti et végétal (Monuments, architectures balnéaire et villageoise, valorisation et enrichissement de la trame verte...)
- 4-6. Prendre en compte les zones de risques, de nuisances et les servitudes recensées
- 4-7. Intégrer des dispositions favorables aux constructions économes en énergies et pouvant favoriser les énergies renouvelables

S'en suit un débat sur les enjeux de l'urbanisation maîtrisée (une réduction des surfaces constructibles se faisant forcément au détriment des propriétaires), sur la densification urbaine (la possibilité de construire dans la poche urbaine impliquant forcément un rapprochement des surfaces bâties avec un enjeu autour du maintien ou pas des parcelles boisées des propriétaires privés, et donc la nécessité de maintenir des espaces publics en couvert végétal), et sur les enjeux liés à la sécurité routière dès lors que l'accroissement de la population se fait sur un réseau existant.

(Mme Bodart rejoint la séance du conseil.)

2014-12-11-20/100 - AUTORISATION DE CESSION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT « LE RESINIER »

Le conseil autorise la revente d'une parcelle communale au Résinier par des particuliers ayant des difficultés financières.

Unanimité.

2014-12-11-21/101 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES FETES DE LABENNE

Cette convention établie entre la Mairie et le comité des fêtes précise les engagements respectifs tant en matière d'organisation des événements festifs, de la gestion des salles et des matériels que des participations financières.

Unanimité.

Monsieur le Maire tient à féliciter tous ceux qui ont participé aux fêtes de Labenne et au Téléthon.

2014-12-11-22/102 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX-REGLEMENT INTERIEUR

Les conseillers approuvent à l'**unanimité** la convention d'occupation des locaux qui répartit les engagements réciproques entre les loueurs occasionnels et la municipalité.

2014-12-11-23/103 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MINIBUS

Monsieur le Maire rappelle que la commune détient 4 navettes « mini-bus » mis à disposition des associations labennaises pour faciliter les déplacements des membres dans le cadre des activités sportives ou culturelles.

L'association prend à sa charge les frais d'essence et un membre de l'association assure la conduite.

Une convention répartit les engagements et responsabilités entre les associations et la commune.

Unanimité.

2014-12-11-24/104 - CONVENTION COMMUNE/COMITE DES LANDES DE COURSE D'ORIENTATION

M. Sarraute fait part du projet de partenariat entre le collège, la fédération de course d'orientation et le service jeunesse autour de la création (aménagement et balisage) d'un parcours de course d'orientation à proximité du collège. Sont exclues les randonnées équestres.

Une convention approuvée à l'**unanimité** règle les engagements réciproques des parties.

2014-12-11-25/105 - AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR L'ASSIETTE DU TERRAIN ACCUEILLANT LE PROJET DU POLES D'ARTS PLASTIQUES

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de lancer la procédure de défrichement pour l'assiette du Pôle d'Arts Plastiques.

Monsieur Vanier regrette que ce projet se fasse au détriment de la forêt de pins et qu'à terme il n'y aura plus de pins sur la commune.

Monsieur Auriol rappelle que la plupart des habitants de Labenne ont eux aussi construit un jour sur une parcelle où il y avait anciennement des pins et qu'il n'est pas juste de ne pas permettre aux autres de bénéficier des mêmes droits.

Monsieur le Maire précise que les forêts de pins sont des forêts d'exploitation et qu'un pin est planté pour être coupé un jour. Le territoire de Labenne est encore majoritairement en forêt et le demeurera.

Monsieur Vanier précise qu'il s'opposera au projet du Pôle d'Arts Plastiques.

POUR : 22 voix

CONTRE : 5 voix (Mmes Decoux, Brunet et Bodart, MM. Payen et Vanier)

2014-12-11-26/106 - REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DES PROCEDURES

Les élus approuvent à l'**unanimité** le changement de mode d'encaissement.

2014-12-11-27/107 - DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que dans le courant de l'année 2015 les convocations et les pièces jointes seront transmises sous forme dématérialisées.

Cette disposition modifie le règlement intérieur.

Dans le même esprit la communauté de communes MACS va doter tous les conseillers municipaux d'une tablette informatique qui permettra de conserver toutes les informations d'ordre techniques ou financières.

Unanimité.

2014-12-11-28/108 – AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GUITARLAND

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accorde une avance de 2 000€ à ladite association.

Questions diverses :

1- Monsieur le Maire communique des informations relatives au rapport annuel du nettoyage global du littoral landais, puis évoque la modification des statuts du SITCOM, et le rapport sur l'autoroute ferroviaire atlantique. Sur ce dernier point, M. Payen expose les nuisances du projet d'autoroute ferroviaire pour les habitants de Tarnos.

Puis Monsieur le Maire communique les résultats de la cour d'administrative d'appel qui avait fait un recours contre le PLU. La commune a gagné, les requérants ont été condamnés à payer à la commune 1 500€.

2- Monsieur Vanier informe qu'il a été au salon des maires et a ramené beaucoup de documentation. Il a assisté à une conférence sur le littoral à Ondres organisé par le BRGM et propose de faire la même chose à Labenne.

Par ailleurs il a rencontré l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) qui propose une conférence et des expositions pour le public et les scolaires.

Enfin, il souhaite évoquer la situation d'une maison individuelle, place des landais, autour de laquelle des constructions récemment édifiées, d'une hauteur conséquente entourent cette maison.

Il craint que cela arrive à chacun.

Monsieur le Maire répond que la Place des Landais a toujours été aménagée de la sorte et ce dès les années 70. La propriétaire de la maison en question le savait pertinemment car le plan d'aménagement de cette zone est connu de tous depuis plus de 30 ans.

En revanche il est faux de laisser croire que cela peut arriver à chacun, puisque les règles d'urbanisme sur la quasi-totalité du territoire de la commune sont plus restrictives que sur la place des Landais.

Séance levée à 20h45

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH